

Convention de Tampere du 18 juin 1998

sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe

RS 0.974.12; RO 2011 3839

Champ d'application le 10 juillet 2013, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A)		Entrée en vigueur	
Burundi	23 janvier	2013	22 février	2013
Luxembourg*	8 juin	2012 A	8 juillet	2012
Pays-Bas				
Partie caraïbe (Bonaire, Sint Eustatius et Saba) ^a	6 juillet	2001	8 janvier	2005
Uruguay	19 avril	2012	19 mai	2012

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://treaties.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

^a Publication faisant suite à un changement du fonctionnement des relations constitutionnelles internes au sein du Royaume des Pays-Bas.

¹ La présente publication complète celle qui figure au RO 2011 3839.
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

